



Monsieur le Recteur

En pleine période de carte scolaire et de mutation, nous ne pouvons pas commencer cette CAPA sans exprimer nos inquiétudes sur le mouvement qui s'annonce très bloqué. Nous allons être confrontés à des situations difficiles de personnels avec enfants qui n'auront pas le département de la Gironde. Les mesures de carte scolaire de TZR nombreuses ont plusieurs conséquences. Elles ont mis les collègues TZR face à une incertitude forte avec une décision à prendre en 2 jours. Dois-je ou non prendre la mesure de carte.

Ensuite la prévision de 7 mesures sur la Gironde bloque complètement l'accès au département et a placé les entrants dans une grande angoisse.

Enfin, la diminution envisagée du nombre de TZR va avoir pour conséquence le nécessaire recours à de plus en plus de contractuels pour assurer les remplacements; sauf à envisager de diminuer encore le remplacement des CPE.

Tout cela est bien une conséquence d'un recrutement de CPE insuffisant nationalement et pour notre académie, d'une diminution du nombre d'emplois de CPE. Même si entre les blocages et les créations hypothétiques, il est bien difficile de savoir combien de CPE il y aura au final.

La réduction du nombre de TZR entraîne des contraintes encore plus importantes pour ceux qui restent. Les TZR CPE souffrent de plus en plus. Pour nous la solution n'est pas dans la suppression progressive des TZR, mais bien dans l'existence d'un véritable vivier de remplaçants titulaires et de zones réduites. Il faut également trouver une solution pour donner la possibilité d'avoir un poste fixe sur des vœux communes dans un délai raisonnable.

Si je dis que seuls les CPE TZR souffrent, ce serait réducteur. En effet, nous sommes de plus en plus contactés par des collègues en souffrance. La pression est forte sur ces personnels à qui on demande beaucoup. Ils doivent être loyaux, corvéables, prêts à tout. Les CPE ont une place particulière dans nos établissements. Ce sont des professionnels de l'éducation et ils doivent être reconnus ainsi. Ce ne sont pas des adjoints au chef d'établissement de qui on peut exiger de dépasser allégrement leurs horaires de service de 35 heures, comme si c'était normal.

Nous souhaitons que les CPE soient mieux respectés dans leur identité particulière entre éducation, pédagogie, animation, pilotage d'une équipe. La fonction ne doit pas régresser vers des rôles de nouveaux « surgés » ou « censeurs ». Quand au préfet des études qui va apparaître dans notre académie avec les établissements CLAIR, ça nous laisse réellement perplexe.

En ce qui concerne cette CAPA nous allons étudier le tableau d'avancement à la hors classe et la notation des CPE.

Pour le SE-UNSA, c'est bien le moment de rappeler que le pouvoir d'achat des enseignants et CPE ne cesse de diminuer et que la revalorisation annoncée par le président de la République n'a concerné que les premiers échelons et que pour les autres le compte n'y est pas.

En vous remerciant

Pour le SE-UNSA,
Laurence Gatineau et Frédéric Marchand